

République Française

**Pays de
Cruseilles**
COMMUNAUTE DE COMMUNES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

LE 29 NOVEMBRE 2022

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le mercredi 23 novembre 2022, s'est réuni dans la salle consulaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles – 268, route du Suet - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de M. Xavier BRAND, Président

Etaient présents ou représentés :

Commune d'Allonzier la Caille

M. Jean-Pierre CAUQUOZ, Mme Claire MEGARD, Mme Catherine SGRAZZUTTI, Mme Cécilia HORCKMANS

Commune d'Andilly

M. Vincent HUMBERT *procuration*

Commune de Cernex

M. Vincent TISSOT *procuration*

Commune de Cercier

M. Patrice PRIMAULT *procuration*

Commune de Copponex

M. Julian MARTINEZ, Mme Geneviève NIER

Commune de Cruseilles

Mme Sylvie MERMILLOD, M. Claude ANTONIELLO, Mme Sonia EICHLER, M. Jean PALLUD, Mme Chrystel BUFFARD, M. Bernard DESBIOLLES, Mme Valérie PERAY, M. Nathan JACQUET

Commune de Cuvat

Mme Julie MONTCOUQUIOL, M. Philippe CLERJON

Commune du Sappey

M. Pierré GAL

Commune de Villy le Bouveret

M. Jean-Marc BOUCHET

Commune de Menthonnex en Bornes

M. Guy DEMOLIS, Mme Nathalie HENRY

Commune de Saint-Blaise

Mme Christine MEGEVAND

Commune de Villy le Pelloux

Mme Charlotte BOETTNER

Commune de Vovray-en-Bornes

M. Xavier BRAND

Quorum : nombre total de délégués en exercice 28 ; présents ou représentés : 26 Absents : 2

Secrétaire de séance : Mme Sylvie MERMILLOD

Date d'affichage : 30 NOV. 2022

OBJET : MODIFICATIONS DE POSTES

MODIFICATIONS DE POSTES

Monsieur le Président expose que conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il informe les membres du Conseil Communautaire qu'il y a nécessité de transformer des postes afin de tenir compte des évolutions de carrière des agents.

FILIERE SOCIALE :

- La suppression d'un poste d'Agent spécialisé principal de 2^e classe des écoles maternelles à temps non-complet et la création d'un poste d'Agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles à temps non-complet, relevant de la catégorie C, à compter du 26/12/2022,

FILIERE TECHNIQUE :

- La suppression d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non-complet et la création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps non-complet, relevant de la catégorie C, à compter du 26/12/2022,
- La suppression d'un poste de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet et la création d'un poste de technicien principal de 1^{ère} classe, à temps complet, relevant de la catégorie B, à compter du 26/12/2022,

FILIERE CULTURELLE :

- La suppression d'un poste d'assistant de conservation principal de 2^{ème} classe, à temps complet et la création d'un poste d'assistant de conservation principal de 1^{ère} classe à temps complet, relevant de la catégorie B, à compter du 26/12/2022,

Monsieur le Président invite l'Assemblée à se prononcer sur ces suppressions et créations de postes.

**Le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,
entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- ➔ **DECIDE** les créations et suppressions de postes définies ci-dessus
- ➔ **PRECISE** que les crédits correspondants sont prévus au Budget
- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents y afférents

La secrétaire de séance
Sylvie MERMILLOD

Le Président
Xavier BRAND

Acte certifié exécutoire le : 30 NOV. 2022

